

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2026-423
RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2025-413 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2006-117**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 2 février 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2026-423 : Règlement remplaçant le règlement 2025-413 modifiant le règlement de lotissement numéro 2006-117 »

Ce règlement est entré en vigueur le 19 mars 2026, soit la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC des Sources.

Il peut être consulté au Service du greffe situé au, 345, boulevard Saint-Luc, à Val-des-Sources, sur les heures d'ouverture du bureau et sur notre site internet.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 27 mars 2026.



Annie Lamontagne,
Greffière